

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 20

Pouvoirs : 9

Date de convocation :

05/06/2024

Date d'affichage :

12/06/2024

Votants :	29	Pour :	29	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BENIER-ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; CASSABOIS Yannick ; DALLOZ Jean-Charles ; DUTHION Jean-Paul ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; PROST Philippe ; STEYAERT Frank ; BLASER Michel ; CALLAND Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; GERMAIN Christophe ; GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine.

Excusés ayant donné pouvoir : BERPERRON Pierre-Rémy (représenté par PROST Philippe) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX Nathalie) ; ETCHEGARAY Josiane (représentée par LONG Grégoire) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine (représentée par MOREL Denis) ; PIETRIGA Guy (représenté par RETORD Dominique) ; BUNOD Remy (représenté par BUCHOT Jean-Yves) ; CHATOT Patrick (représenté par CASSABOIS Yannick) ; MOREL-BAILLY Hélène (représentée par DUTHION Jean-Paul) ; REVOL Hervé (représenté par STEYAERT Frank).

Objet : Marché public de gré à gré sans publicité ni mise en concurrence relatif à la « finalisation de l'élaboration du PLUi sur le secteur de l'ex communauté de communes Jura Sud »

Rapporteur : Christelle DEPARIS-VINCENT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La Communauté de communes de l'ex Jura Sud a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en date du 14 septembre 2017.

La Communauté de communes TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ, créée en 2020, suite à la fusion de quatre anciennes communautés (Région d'Orgelet, Pays des Lacs, Petite Montagne et Jura Sud), a poursuivi en régie l'élaboration du document d'urbanisme.

En 2023 la Communauté de communes a souhaité prendre l'attache d'un bureau d'études afin de finaliser l'élaboration du PLUi sur le secteur de l'ex Jura Sud.

Il est apparu nécessaire de finaliser clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace intercommunal pour permettre un développement harmonieux pour l'avenir en tenant compte des évolutions réglementaires, démographiques, sociales, économiques et environnementales.

C'est dans ces conditions qu'une consultation pour le marché d'études portant sur « la finalisation de l'élaboration du PLUi sur le secteur de l'ex-Communauté de communes Jura sud » a été engagée en application des procédures issues du Code de la commande publique.

Cette consultation a été publiée sur la plateforme e-marchéspublics.com le 12 décembre 2023 référencée n°983049, sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA), en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Les date et heure limites de réception des offres étaient fixées au 22 janvier 2024 à 12h00.

Aucune offre n'a été déposée dans les délais impartis. La consultation a donc été déclarée sans suite pour cause d'infructuosité.

Par suite, et conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-2 du Code de la commande publique, il peut donc être procédé à la conclusion d'un marché public de gré à gré, sans publicité ni mise en concurrence, avec un candidat librement retenu.

Par courriel en date du 30 mai 2024, la Société Anonyme Simplifiée (SAS) CITTANOVA, domiciliée 74 bd de la prairie au duc 44200 Nantes, inscrite au RCS de Nantes sous le n° 528 298 342, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jérôme LOVADINA, a transmis à Terre d'Emeraude Communauté une offre en vue de la « finalisation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le secteur de l'ex Communauté de communes Jura Sud » pour un montant total HT de 201 142, 04 € soit 241 370, 44 € TTC, sur une durée de 15 mois à compter de la notification du marché, pour le compte du groupement conjoint constitué des membres suivants :

- CITTANOVA SAS : « Mandataire » chargé de la finalisation du PLUi ;
- SINOPIA SARL : « Architecte/Urbanisme » chargé de la finalisation des OAP ;
- SELARL LEROY GOUVERNEUR PRIEUR : chargé de la veille et de l'assistance juridique ;

Le prix des prestations proposées n'excède pas le seuil des MAPA.

Il est donc proposé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence sur la base du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) contenus dans le Document de Consultation des Entreprises (DCE), avec le groupement conjoint constitué du mandataire CITTANOVA SAS, de SINOPIA SARL et SELARL LEROY – GOUVERNEUR – PRIEUR.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L. 2123-1, R. 2123-1 à R. 2123-8, L. 2122-1 et R. 2122-2,

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le



ID : 039-200090579-20240611-B_012_2024-DE

